



Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20240515-33-DE



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du lundi 15 mai 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni le lundi 11 mars 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Cruet, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

17 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

Délégués suppléants présents :

4 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
Porte de Maurienne	Thomas	PIGEOLET	1 voix (arrivée à 18h19)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

**Récapitulatif :**

Nombre de membres présents	20 membres et 21 membres à partir de 18h19
TOTAL des voix	24 voix puis 25 voix à partir de 18h19.

Étaient excusés : Nicole BOUVIER, André DAZY, Jean-Marc DESCAMPS, Daniel ROCHAIX, Franck VIALLET.

François RIEU ouvre la séance à 18h05.

Olivier THEVENET est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Objet : RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rapporteur : M. le Président

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage pour une alternance décrite ci-dessous,
- **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2024, 1 contrat(s) d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique	1	Licence « Restauration des milieux aquatiques » - Université Savoie Mont-Blanc	1 an

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024, au chapitre 012, article 64131 des documents budgétaires du SISARC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis/Alternants.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

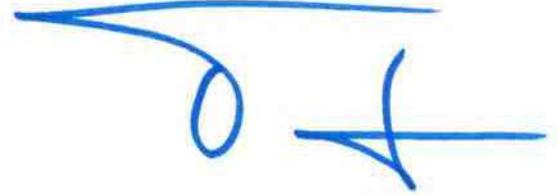
ID : 073-200008423-20240515-33-DE

Berger
Levrault

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU.

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie



Le secrétaire de séance,
Olivier THEVENET.

